





## Table des matières

Présentation des constats .....	4
La transition vers une économie bas carbone, ..... par Ph. MORVANNOU du cabinet Syndex - Paris	5-6
Le potentiel en emplois dans le secteur des énergies renouvelables..... par Cédric BRULL, directeur du Cluster Tweed	6-7
Les enjeux de la formation aux nouvelles compétences : Technifutur - Liège ..... par Dominique HERMESSE, manager Mécatronic et Maintenance	8
La relocalisation de l'emploi et la lutte contre le dumping social : ..... présentation du projet RENOWATT par Jehanne JEANCLOES et Maître J-F. JAMINET	9
Le rôle des pouvoirs publics wallons pour stimuler ou relancer la dynamique ..... d'une Transition vers une économie bas carbone par Jacques PELERIN - GRE Liège	10-11
Le point de vue des acteurs syndicaux : Les points forts du débat .....	12-13
Conclusion .....	14

## Les actes de la journée d'étude du 13 novembre 2015

Pour faire face aux défis sociaux et environnementaux actuels, nos sociétés doivent impérativement se transformer en profondeur. De nombreuses études montrent que la transition vers une économie sobre en carbone est un vecteur de progrès, d'emplois, de reconversion.

Entre octobre 2014 et mai 2015, un groupe de militants de la CSC Liège-Huy-Waremme, soucieux de mieux cerner les possibilités de transition, a rencontré une série d'acteurs de terrain de la région liégeoise avec pour objectif de répondre aux questions suivantes :

*Quels sont les 'nouveaux métiers', les nouveaux secteurs d'activité appelés à se développer, quelles seront les compétences demandées aux travailleurs, quel est le potentiel de création d'emplois pour l'avenir, quelles sont les conditions du développement de ces filières ? Comment assurer une transition socialement juste pour les travailleurs et travailleuses ?*

L'option choisie a été de rencontrer des travailleurs engagés, aujourd'hui, dans de nouveaux métiers/secteurs potentiellement porteurs d'emplois dans différents domaines d'activité économique : la production d'énergie éolienne, le recyclage, le réemploi, la réparation, l'agroalimentaire, la performance énergétique des bâtiments. Le groupe a également reçu un représentant du FOREM pour la présentation de l'étude sur les emplois d'avenir (<https://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/analyses-et-actualites/marche-de-l-emploi-wallon-analyses/etudes-specifiques/metiers-d-avenir.html>)

Ces rencontres ont permis de constater qu'il existe un réel potentiel en Wallonie et ont mis en évidence une série de constats présentés dans la suite de cette brochure. Il ne s'agit donc pas d'une étude exhaustive répondant à des critères scientifiques, mais bien d'une approche basée sur des rencontres avec des travailleurs actifs dans des métiers ou des secteurs en transition.

Le groupe a ensuite souhaité confronter ses conclusions au regard d'un panel d'experts lors d'une matinée d'étude en vue de relancer la dynamique dans nos organisations et de dégager des points d'appui ou des leviers syndicaux pour appuyer une transition socialement juste.



# Les constats

## 1. Peu de nouveaux métiers, mais de nouvelles compétences à acquérir

Dans la transition vers une économie sobre en carbone, il s'agit essentiellement de développement – ou de réorientation – de secteurs existants : énergie renouvelable, recyclage/réparation/réemploi, agroalimentaire, construction, mobilité. Ces secteurs 'classiques' de l'activité économique sont appelés à se développer, ou à prendre des orientations nouvelles qui vont, parfois profondément, modifier la manière de travailler.

Tous les interlocuteurs rencontrés ont évoqué –ou exerçaient eux-mêmes – des métiers existant de longue date (architecte, ingénieur, électromécanicien, agriculteur/maraîcher, etc...), mais tous ont souligné que la réorientation de leur activité en fonction des nouvelles contraintes énergétiques ou environnementales impose l'acquisition de compétences nouvelles.

Par ailleurs, la maîtrise de compétences multiples, regroupant plusieurs métiers 'classiques', devient prépondérante pour une série de nouvelles fonctions. On parle de compétences croisées, ou d'hybridation des métiers.

**Bernard GILLET, du Service Analyste du Marché de l'emploi et de la formation au FOREM de Liège :** *« Si on regarde plus loin que les secteurs environnement-énergie, quasiment tous les autres secteurs sont touchés, par une 'vertitude', si on peut dire, du tissu économique. Par exemple, un secteur indirectement impacté, c'est la construction. Les maçons doivent aujourd'hui maîtriser les nouveaux matériaux de construction, comme les blocs composites, mais également poser une partie de l'isolation. Un autre exemple, les chauffagistes, qui doivent aujourd'hui pouvoir installer des chaudières à condensation, mais également, des chaudières à pellets. Ce sont toutes de nouvelles technologies que les chauffagistes doivent maîtriser. Donc effectivement, il y a un potentiel d'emploi, pour autant que les travailleurs soient formés à ces nouvelles technologies. On parlera aussi d'hybridation des métiers. »*

## 2. Un enjeu majeur : la formation des travailleurs

Ce deuxième constat découle directement du précédent : l'importance de la formation des travailleurs.

Tous nos interlocuteurs insistent sur la qualité de la formation de base, mais plus encore sur la nécessité de formations complémentaires et de formation continue pour les travailleurs déjà en activité. Or à ce jour, la formation continue des travailleurs dans les entreprises fonctionne mal et beaucoup de travailleurs ne peuvent pas en bénéficier : pas assez de formations, pas assez de travailleurs et travailleuses formé(e)s.

D'une manière générale, l'offre de formation est insuffisante et il manque de formateurs et/ou d'infrastructures. Il est par ailleurs difficile d'anticiper des formations à des métiers qui n'existent pas encore.

La formation à des compétences nouvelles pour tous les travailleurs et travailleuses nécessitera un investissement important tant de la part des employeurs que des pouvoirs publics.

## 3. La relocalisation de l'activité économique

Le développement de plusieurs secteurs d'activité étudiés devrait amener une relocalisation de l'activité économique (la production d'énergie, l'alimentation, le recyclage, la réparation) avec pour corollaire la création d'emplois locaux.

A plusieurs conditions :

- La 'disponibilité' de travailleurs bien formés : nous l'avons déjà évoqué au constat précédent, la question de la formation des travailleurs et travailleuses est un maillon essentiel de la création d'emplois et de crédibilité de ces nouveaux secteurs d'activité. Par exemple, les interventions d'un électricien peu informé des nouvelles techniques d'isolation peut amoindrir fortement le bénéfice environnemental d'un chantier bien réalisé par des maçons.
- La maîtrise du phénomène de dumping social, avec l'arrivée de travailleurs acceptant des conditions sociales moindres : cette problématique est particulièrement criante dans le secteur de la construction.

## 4. Les conditions de la transition : une question de choix politiques

Tous nos interlocuteurs l'ont souligné, le développement des secteurs d'activité porteurs d'emplois dépendra de choix de société et du soutien plus ou moins important du pouvoir politique.

Les énergies renouvelables ont besoin de soutien public pour leur développement. La Performance Énergétique des Bâtiments (PEB) dépendra largement des contraintes légales et du soutien public à l'isolation, mais également de la volonté de maîtriser le dumping social. La réparation des objets et le recyclage se développeront quand nous aurons compris que les ressources en matières premières ne sont pas inépuisables. La production alimentaire locale et durable dépendra de la disponibilité de terrains et du soutien aux productions locales et aux circuits courts. L'efficacité énergétique des entreprises dépendra de leur volonté d'investir.

La reprise de la conjoncture ne peut pas être le seul moteur d'une économie en transition. Les pouvoirs publics disposent de leviers pour orienter les choix des entreprises et des consommateurs : primes, législation, normes, cahier des charges, etc... Encore faut-il qu'ils les utilisent.



## La transition vers une économie bas carbone

Depuis 2007, le cabinet SYNDEX a réalisé des études sur les impacts de la lutte contre le changement climatique du point de vue de l'emploi et de l'économie, entre autres pour la Confédération Européenne des Syndicats, la Fédération Industrielle de la Métallurgie et d'autres fédérations industrielles, et pour le Comité Economique et Social Européen.

SYNDEX a particulièrement étudié l'anticipation des transformations de l'emploi dans les secteurs industriels.

Philippe MORVANNOU est un des principaux spécialistes sur ce sujet à SYNDEX. Il l'a traité au cours de ces dernières années.

**Philippe Morvannou :** *La transition vers une économie bas carbone en Europe a été lancée avec la signature par l'Union européenne du protocole de Kyoto en 1997.*

*Il a été mis en place à partir de 2005 et il se caractérise par une politique que nous avons appelée le plus souvent les trois fois 20 :*

- > 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce au marché d'émissions des quotas de CO<sub>2</sub>,
- > réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre obtenue par la promotion de la production des énergies renouvelables,
- > enfin le troisième 20 consiste à améliorer de 20% l'efficacité énergétique. Ce dernier objectif a pour caractéristique de ne pas être contraignant.

### Pourquoi est-ce important pour les entreprises, pour les régions, de préparer cette transition de l'économie ?

**Ph. Morvannou :** *Dans la politique des 3x20 conformément aux engagements pris par les pays de l'Union Européenne dans le protocole de Kyoto, il y a le développement des énergies renouvelables et le développement d'un marché des droits d'émissions qui s'imposent aux entreprises.*

*En ce qui concerne les renouvelables, les Etats doivent mener des politiques. Pour ce qui concerne l'efficacité énergétique, c'est la possibilité pour les entreprises de consommer moins d'énergie pour le même niveau de production. Il est important pour tous, entreprises, Etats, organisations syndicales, mais aussi organisations de la société civile de pouvoir poursuivre ces objectifs de lutte contre le changement climatique. Au moment où le protocole de Kyoto a été signé, il était encore contesté par un certain nombre de scientifiques ou de leaders d'opinion mais aujourd'hui, il est reconnu comme un fait avéré.*

---

*« Il est important pour tous, entreprises, Etats, organisations syndicales, mais aussi organisations de la société civile de pouvoir poursuivre les objectifs de lutte contre le changement climatique » Ph. Morvannou*

---

### Et pour les régions industrialisées ?

**Ph. Morvannou :** *Une région fortement industrialisée se caractérise en général par une forte consommation énergétique, des productions d'électricité, que ce soit à travers des centrales à charbon, au gaz, ou à pétrole (de moins en moins) et se caractérise aussi par des industries énergivores que ce soit dans la chimie ou dans la métallurgie. Donc pour une région fortement industrialisée, la principale contrainte qui s'est posée au cours de ces dernières années a été de réduire les émissions de GES via le marché des droits d'émissions de CO<sub>2</sub>. Maintenant on ne peut pas simplement parler de cette contrainte et parler de cette politique sans la resituer dans un contexte économique général. Le marché des droits d'émissions a été lancé en 2005. En 2008, c'est la crise économique et financière. Et de ce point de vue-là, on peut dire que la crise économique a remis en cause, a sapé les bases de la politique de lutte contre les émissions de GES car le marché des droits d'émissions s'est trouvé complètement inondé de droits d'émissions qui en fait ne se justifiaient plus et se sont trouvés excédentaires.*

### Les entreprises ont-elles pris conscience de l'importance de cette transition de l'économie ?

**Ph. Morvannou :** *Rares sont les exemples d'industries lourdes qui ont mis en œuvre une politique bas carbone qui leur a permis de baisser de manière importante leurs émissions. Pour plusieurs raisons. Premièrement, comme je l'ai expliqué, à cause de la crise économique, les industriels se sont retrouvés avec des droits d'émissions en surplus plutôt que de devoir en acheter sur le marché. Ensuite, dans un certain nombre d'industries, des ruptures technologiques ou en tout cas des évolutions technologiques majeures sont nécessaires pour atteindre des émissions moindre en carbone. Ceci ne se fait pas du jour au lendemain, peut coûter cher en recherche et développement, et surtout prend du temps. Nous sommes donc dans une situation où, à cause de la crise, l'urgence de la lutte contre les émissions de GES s'est fait moins sentir, les gouvernements ont eu d'autres priorités, et de ce fait, les exemples d'industries qui ont réalisé des efforts significatifs pour limiter leurs émissions de CO<sub>2</sub> sont très peu nombreux.*

## A votre avis, quel rôle les organisations syndicales peuvent-elles jouer ?

**Ph. Morvannou** : *En ce qui concerne le rôle des organisations syndicales, il peut être absolument central dans deux domaines. Tout d'abord, dans l'exigence de l'évolution des emplois et des compétences des salariés en place. Quand on parle d'emplois verts, on pense de suite au recyclage ou à des métiers qui permettent finalement de retransformer la matière. En fait, il faudrait plutôt parler d'emplois « verdissants », c'est-à-dire, prendre les emplois actuels et les transformer, les faire évoluer progressivement vers des emplois qui permettraient de limiter les émissions carbone, et donc proposer aux salariés, organiser dans les entreprises, des formations, des qualifications nouvelles, qui permettent justement de limiter les émissions de GES.*

*Ensuite, l'efficacité énergétique dans une industrie, ce n'est pas seulement une question technique, c'est une question que je pourrais qualifier de « sociotechnique » dans le sens où sans implication des salariés, le résultat est complètement différent.*

*Nous avons des exemples très précis dans ce domaine. Comparez deux industries identiques avec la même technologie mais avec un dialogue social dans l'une et pas dans l'autre. Dans celle avec le dialogue social, l'efficacité énergétique, si elle fait partie de la politique mise en œuvre par l'entreprise, sera beaucoup plus efficace que dans la seconde qui n'a pas de dialogue social, où les salariés ne se trouvent pas impliqués dans la politique de l'entreprise. Et donc de ce point de vue-là, le rôle des organisations syndicales est absolument central, non seulement, pour inciter les employeurs à faire évoluer les emplois et les qualifications mais aussi à trouver et à inciter les employeurs à construire un dialogue social qui permette justement une meilleure efficacité et une meilleure efficacité dans la limitation des émissions de GES. De ce point de vue, dans les grandes industries qui rassemblent de nombreux salariés, c'est absolument essentiel.*

---

**« Le rôle des organisations syndicales peut être absolument central »**

**Ph. Morvannou**

---

## Le potentiel en emplois dans le secteur des énergies renouvelables



Le cluster tweed est un réseau actif dans les énergies renouvelables (entreprises, centres de recherches et centres de formations) <http://clusters.wallonie.be/tweed-fr/>

Nous avons invité son directeur, Cédric Brüll, à nous parler du potentiel économique et du potentiel d'emploi dans ce secteur. Dans un premier temps, il nous présente le Cluster Tweed.

**Cédric Brüll** : *Nous rassemblons tous les acteurs qui ont la vocation d'aller vers les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et nous cherchons à promouvoir le savoir-faire des entreprises. On essaye de les réunir pour monter des projets de type industriel, souvent dans l'innovation technologique. Nous sommes également là pour aider les entreprises à trouver des marchés, ainsi qu'à exporter, donc vraiment présents comme 'business développeur' pour ces entreprises.*

6

### Où en est-on aujourd'hui en matière d'emploi dans les énergies renouvelables ?

**CB** : *Le développement des énergies renouvelables a créé beaucoup d'emplois dans les pays qui ont misé sur ce secteur. En Allemagne, pays qui a beaucoup misé sur les énergies renouvelables, c'est quelques centaines de milliers d'emplois. La volonté au sein du Cluster Tweed est de prouver que les énergies renouvelables créent plus d'emplois que les énergies fossiles ; de plus, beaucoup d'emplois sont locaux. En Belgique, on parle d'environ 13000 emplois actuellement dans le secteur des énergies renouvelables. Dans nos études, nous avons démontré qu'on avait 3 à 4000 emplois en Région Wallonne et qu'on pourrait, avec des objectifs plus ambitieux, créer 10 à 12000 emplois dans les années à venir.*

### Certaines filières en énergies renouvelables sont-elles plus créatrices d'emplois que d'autres ?

**CB** : *Toutes les filières en énergies renouvelables sont porteuses en terme d'emplois, mais il y a des différences entre les filières. Là où il y a beaucoup d'installations, il y aura plus de création d'emplois. Par exemple, le photovoltaïque, les pompes à chaleur, la biomasse résidentielle.*

---

**« Toutes les filières en énergies renouvelables sont porteuses en terme d'emplois. »**

**C. Brüll, Cluster Tweed**

---

L'éolien à grande puissance est très efficace au niveau des coûts mais va créer moins d'emplois. Il faut donc un scénario qui va combiner des technologies efficaces en termes économique avec des technologies légèrement plus chères mais plus créatrices d'emplois. Il y a aussi, et c'est important de le rajouter, une part de création d'emplois qui est en fait du remplacement d'emplois « gris », par exemple, le placement d'une chaudière biomasse plutôt qu'une chaudière au mazout.

### Quels sont (ou seront) les futurs métiers dans ces secteurs ?

CB : Nous avons regardé les profils des métiers qui allaient être créés ou en tout cas être valorisés dans les énergies renouvelables. Beaucoup de métiers existent déjà actuellement mais nécessitent une formation complémentaire. Par exemple, pour la maintenance dans l'éolien, il faut apprendre le travail en hauteur et améliorer le niveau d'anglais des travailleurs. Ce sont souvent des profils sur lesquels on a déjà des pénuries (des profils techniques mais aussi des ingénieurs).

C'est un gros défi, parce que le développement des énergies renouvelables demandera aussi d'avoir des travailleurs avec ce profil-là.

### On entend souvent que le développement des énergies renouvelables coûte cher.

CB : Quand on parle d'énergies renouvelables, il faut parler d'investissement parce que sur la durée de vie des investissements (une éolienne, par exemple, qui tourne pendant 20 ans), le coût de l'énergie produite est tout à fait compétitif par rapport à toute autre production d'énergie, comme les centrales au gaz, ou même une centrale nucléaire.

Pour les énergies fossiles, sur la durée de vie, la plus grosse partie du coût, c'est l'achat des combustibles alors que dans les énergies renouvelables c'est l'achat même du matériel et l'installation.

Actuellement, les énergies renouvelables sont de plus en plus compétitives, et parfois plus compétitives que les énergies fossiles. Donc, même sans prendre en compte les aspects environnementaux, il est aujourd'hui économiquement plus rationnel d'investir dans le renouvelable.

En outre, les énergies renouvelables amènent une création de valeur ajoutée qui est beaucoup plus locale que les énergies fossiles.

### Les retombées économiques pour la Wallonie seraient donc plus importantes avec les énergies renouvelables ?

CB : Tout à fait.

Il y a un an, nous avons fait une étude qui a montré la différence entre un objectif de 13% d'énergies renouvelables (notre objectif pour 2020) et un objectif de 20% d'énergies renouvelables en 2020 (qui est l'objectif européen).

Aujourd'hui, la Belgique a un objectif inférieur aux autres pays européens. Nous avons démontré que si la Wallonie investissait sur un objectif de 20% d'énergies renouvelables en 2020, l'investissement est certes plus important, mais le retour économique est lui aussi beaucoup plus important. C'est un investissement qui se rembourse en quelques années et qui par la suite crée des milliers d'emplois. C'est également intéressant pour les entreprises qui, à terme, vont pouvoir exporter leur savoir-faire.

C'est d'ailleurs aussi un des défis au sein du Cluster Tweed : créer une filière forte qui pourra s'exporter. Le marché n'est pas seulement belge, il est européen, voire mondial.

Plus on attend, plus on prend du retard par rapport à d'autres pays alors qu'il existe un réel potentiel de création d'une filière économique créatrice d'emplois.

---

« Même sans prendre en compte les aspects environnementaux, il est aujourd'hui économiquement plus rationnel d'investir dans le renouvelable. »

C. Brüll, Cluster Tweed

---

Thomas CORNET, ingénieur chez un développeur éolien.

« L'énergie éolienne a-t-elle un avenir en Belgique ? C'est difficile à dire. Parce que depuis toujours, la production d'énergie a été subventionnée. (...) Toutes les sources d'énergie ont toujours bénéficié du soutien des pouvoirs publics. Donc l'avenir d'un certain type d'énergie dépend de choix politiques. Si le politique décide de soutenir le nucléaire, les emplois seront créés dans le nucléaire. S'il décide de soutenir le renouvelable, les emplois seront créés dans le renouvelable. C'est aussi simple que cela. »

## Les enjeux de la formation aux nouvelles compétences : Technifutur - Liège



Depuis 1990, le centre de compétences Technifutur est implanté à Seraing dans le *Liège Science Park*, un parc d'activités économiques destiné aux entreprises Hi-Tech. Il développe et propose des formations pour travailleurs, demandeurs d'emploi, enseignants et étudiants.

Consciente des enjeux autour de la thématique de l'énergie et de l'environnement, Technifutur propose des formations dans le domaine de l'éolien, du photovoltaïque, de l'efficacité énergétique, et également à tout ce qui touche au froid et à la climatisation.

Dominique HERMESSE, Manager Mécatronique et Maintenance, est responsable des formations dans ces domaines :

*Dans le domaine de l'éolien, nous proposons une formation de **technicien en maintenance des éoliennes**. Ces techniciens vont pouvoir intervenir sur les grandes éoliennes que l'on voit apparaître dans le paysage.*

*Dans le domaine du photovoltaïque, nous organisons une formation qui est complémentaire aux modules proposés par la Région wallonne et qui est orientée plutôt vers la **maintenance des installations photovoltaïques**.*

*Nous avons aussi des formations pour les frigoristes et dans le domaine de la climatisation et nous organisons la **certification environnementale pour les frigoristes**, qui est une imposition européenne.*

*Au niveau de l'**efficacité énergétique**, la formation prend la forme de séminaires d'information aux entreprises : il s'agit de leur donner les pistes en vue d'économiser l'énergie, tant au niveau du process que du bâtiment.*

### A qui s'adresse ces formations ?

*Ces formations s'adressent à trois types de public : les demandeurs d'emploi, comme par exemple la formation de **technicien en maintenance des éoliennes**, qui dure 4 mois, ou les formations dans le domaine du froid. Certains modules de formation s'adressent plus spécifiquement aux travailleurs actifs en entreprises. Les séminaires, quant à eux, s'adressent plutôt aux responsables des entreprises. Nous avons aussi des écoles techniques qui viennent finaliser la formation de frigoriste au niveau pratique et organiser la certification environnementale.*

### Ces formations débouchent-elles sur un emploi ?

*Toutes ces formations ont été développées parce qu'il y avait une demande. Dans le domaine de l'éolien, nous formons 16 techniciens par an et 100 % des candidats formés trouvent un emploi. On a d'ailleurs plus de propositions d'emplois que de stagiaires qui sont formés. Dans le domaine du froid qui concerne une dizaine de demandeurs d'emploi par an, près de 100 % trouvent du travail dans le secteur.*

---

*Dans le domaine de l'éolien, 100 % des candidats formés trouvent un emploi.*  
(D. Hermesse, Technifutur)

---



---

*« Il y a relativement peu de métiers vraiment nouveaux. Par contre, la qualification des travailleurs, qui devront maîtriser de nouvelles technologies, est essentielle. »*  
(B. Gillet, FOREM)

---

**Bernard GILLET, du Service Analyste du Marché de l'emploi et de la formation au FOREM de Liège :**

*« Pour faciliter le développement de ces nouveaux métiers, ou plutôt de ces métiers en hybridation, il est important que l'enseignement puisse proposer des formations adéquates et à la pointe de ces nouveaux métiers. Mais justement, il n'est pas facile d'identifier les besoins en formation pour des métiers qui, a priori, sont en plein développement. D'autre part, il y a déjà des formations qui se donnent. Par exemple, Technifutur à Seraing forme déjà des techniciens en électricité et en électronique pour la maintenance des éoliennes. Il y a relativement peu de métiers vraiment nouveaux. Par contre, la qualification des travailleurs, qui devront maîtriser de nouvelles technologies, est essentielle. A cet égard, la formation continue des travailleurs sera aussi un élément déterminant pour le développement des secteurs d'avenir. »*

# La relocalisation de l'emploi et la lutte contre le dumping social : présentation du projet RENOWATT



Le projet RENOWATT a été retenu pour son action de relocalisation de l'activité économique et création d'emplois dans un secteur exposé au dumping social : le bâtiment. Jehanne JEANCLOES et Maître JAMINET nous présentent ce projet.

Il s'agit d'une structure innovante, logée au sein du GRE-Liège, qui a pour but de stimuler la rénovation énergétique des bâtiments et créer des emplois durables en province de Liège.

Les autorités publiques sont conscientes de l'enjeu énergétique et des économies substantielles qu'elles pourraient réaliser en rénovant l'ensemble de leurs bâtiments. Toutefois, elles disposent rarement des ressources indispensables à la mise en place des programmes nécessaires. La complexité de l'élaboration d'un programme de financement et de la préparation des marchés publics constitue aussi un obstacle pour une entité isolée.

C'est pourquoi, avec le soutien du GRE-Liège, 10 entités publiques (Liège Airport, les villes et communes de Bassenge, Beyne-Heusay, Herstal, Herve, Liège, Oupeye, Seraing, Verviers, la Province de Liège) désireuses d'investir dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments, ont souhaité intégrer le projet pilote d'accompagnement, un guichet unique, qui interviendra en tant que facilitateur neutre dédié aux contrats de performance énergétique.

A cet effet, un financement de 2 millions d'euros a été levé par le GRE-Liège auprès de la Commission Européenne (le Fonds d'assistance technique EEEF – European Energy Efficiency Fund) grâce auquel RenoWatt a vu le jour. Ce subside soutiendra le montage des projets d'investissements en rénovation énergétique de plus de 40 millions d'euros pour les 10 autorités publiques. Pour la région de Liège, cela engendrera le maintien ou la création de 4000 emplois.

## Les 3 axes de RenoWatt

**1. Les contrats de performance énergétique (CPE) :** ceux-ci permettent à une autorité publique de passer un contrat avec une société de service énergétique (ESCO) qui se charge de garantir la performance énergétique d'un bâtiment et donc, de garantir la diminution de la consommation d'énergie. La société réalise les travaux nécessaires pour atteindre les diminutions énergétiques et réalise la maintenance des installations pour garantir la performance de diminution énergétique. Les services de l'ESCO sont payés en partie ou en totalité via les économies réalisées sur une période prédéterminée. Ces marchés tendent à assurer la **promotion de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération**. L'économie de la fonctionnalité et de la coopération est une innovation en termes de modèle économique permettant de concilier de manière synergique une performance économique, environnementale et sociale.

**2. Le pooling des bâtiments :** pour qu'un CPE intéresse une société de service énergétique, encore faut-il que les projets atteignent une taille suffisante. Pour y arriver, RenoWatt constituera des pools de bâtiments de tailles différentes et appartenant à des autorités publiques distinctes. Ainsi, des entités publiques qui n'ont pas la taille nécessaire pour lancer individuellement des CPE, pourront s'inscrire dans la démarche.

**3. La participation à la centrale de marchés :** afin d'accélérer la mise en œuvre des CPE, une centrale de marché établira un contrat cadre décrivant le projet global et précisant les potentiels de diminution de consommation énergétique. Cette centrale de marchés opérera, dans un premier temps, pour les 10 autorités publiques citées plus haut et s'ouvrira par la suite à d'autres entités.

## La promotion de l'emploi local

Un autre objectif du projet RenoWatt est de travailler sur la création et la stabilisation d'emplois de proximité et de compétences locales.

Il s'agit de lutter contre le phénomène de dumping social, tout en agissant dans le cadre strict du droit européen et belge. A cet effet, un groupe de travail, composé de représentants des fédérations de la construction, des représentants des travailleurs et des organismes financiers, a été constitué et a réfléchi sur la possibilité d'instaurer dans les documents de marché :

- > des clauses sociales et éthiques, ainsi qu'un accès facilité aux PME
- > une clause en vue de promouvoir l'économie de la fonctionnalité
- > une attention sur le développement territorial
- > la liste des sous-traitants dès la réception des candidatures
- > une attestation relative aux amendes administratives, en coordination avec l'administration compétente

Les critères d'attribution, actuellement en cours d'analyse, comprendraient une part de cotation de la part de sous-traitance avec des PME (cfr droit français, mais ce qui semble difficile à ce stade selon le droit belge actuel), et une cotation des aspects environnementaux et sociaux (plan de maintenance, recyclage, émission CO<sub>2</sub>, ...). Parmi les conditions d'exécution seront insérés, entre autres :

- > la limitation des degrés de sous-traitance
- > des clauses sociales d'exécution
- > des conditions pour la maintenance
- > le rappel concernant les conditions minimales de travail
- > des conditions de traitement du personnel
- > le respect des obligations sociales et fiscales
- > l'identification des travailleurs (extension du ConstruBadge, Checkinetwork, ...)
- > la responsabilité solidaire

#### Serge CORNET, expert énergétique PEB :

*« La Performance énergétique des Bâtiments va amener beaucoup de travail. Mais la question de l'emploi ne pourra pas éluder la question du dumping social. C'est un vrai débat. Une autre conséquence tout aussi inquiétante de l'arrivée massive de sociétés étrangères sur le marché de la construction est la question de la qualification et du soin apporté aux travaux. Or, les techniques mises en œuvre aujourd'hui exigent des compétences nouvelles qui ne sont pas nécessairement rencontrées sur les chantiers. Il n'y a donc pas toujours de garantie de performance à l'issue des travaux, et c'est assez inquiétant. »*

## Rôle des pouvoirs publics wallons pour stimuler ou relancer la dynamique d'une Transition vers une économie bas carbone

Jacques PELERIN – GRE Liège

*Jacques Pèlerin est président du Comité Exécutif du GRE, Groupe de redéploiement Economique de Liège.*

Pour Jacques Pèlerin, l'industrie est certes structurante en matière d'emplois (directs et indirects) et créatrice de richesse, mais est incapable d'en assurer une juste répartition. *« Face à la désindustrialisation, nous sommes confrontés à de multiples défis : la mondialisation, la crise, la toute-puissance des marchés, les défis environnementaux (pollution, climat, épuisement des ressources naturelles, ...) et sociaux (pauvreté, inégalités). Et de citer Bruno Colmant « L'économie de marché ne sera pérenne que si elle est sociale et redistributrice ».*

*La Wallonie d'aujourd'hui est certes en progrès. Mais le défi de la réindustrialisation reste important. Il est en outre essentiel de s'inscrire dans le cadre du développement durable, selon la définition des Nations Unies : « Développement répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».*



## La réindustrialisation de la Wallonie. Comment faire ?

**Jacques Pèlerin :** *Tout d'abord, en se focalisant sur l'« Ecosystème » de l'industrie (alliance entre entreprises productives et centres de recherche innovants). Ensuite, en faisant des PME les nouvelles grandes entreprises industrielles de demain. Ces nouvelles entreprises devront davantage se concentrer sur l'investissement et l'innovation (« sortir par le haut ») que de se concentrer sur la réduction des coûts et des emplois (« sortir par le bas »).*

*Pour ce faire, la Wallonie peut s'appuyer sur l'innovation à travers les Pôles de Compétitivité. Il est essentiel de fédérer les acteurs économiques (les groupements économiques, les PME) et scientifiques (Universités, centres de recherches) sur des objectifs communs de création de valeur ajoutée et d'emplois.*

## Vers où aller ?

**Jacques Pèlerin :** *une série de domaines d'innovation sont à fort potentiel de création de valeur ajoutée et d'emplois : l'économie numérique, les transports, la santé, l'agroalimentaire, la chimie des matériaux et les nanotechnologies, et « l'économie verte ». Plusieurs entreprises wallonnes, mais surtout, plusieurs axes stratégiques du Plan Marshall s'inscrivent directement dans cette voie.*

## Comment y aller ?

**Jacques Pèlerin :** *On sait où on doit aller. La vraie question est comment y aller. La réponse est : par l'innovation et un focus sur l'humain dans ses composantes individuelle et collective.*

*Dans ce nouveau paradigme, les pouvoirs publics doivent jouer un rôle essentiel. Ils doivent mettre en place des cadres d'action : financier (comme le Plan Marshall), législatif, d'infrastructures, et organisationnel (c'est-à-dire mettre en place des conditions d'organisation comme la collaboration ou la mise en réseau des différents acteurs). Il est nécessaire de développer la collaboration des acteurs politiques, socio-économiques, scientifiques, culturels, mais aussi avec l'enseignement et les administrations.*

*Dans une moindre mesure, les entités plus locales doivent aussi intervenir. A l'exemple du GRE qui est un véritable moteur pour la région. En effet, le GRE élabore des plans stratégiques avec des axes sectoriels, fait éclore de nouveaux projets au niveau local via des ateliers thématiques et des financements, et favorise la mise en place des conditions de réalisation (management par projet).*

*Le GRE travaille dans une démarche « bottom-up » et a déjà réalisé quelques projets comme par exemple le projet « Reverse Metallurgy », le projet « MicroEnergie », ou La Cité des Métiers. (Voir : <http://www.gre-liege.be/>)*

Jacques Pèlerin insiste encore sur l'importance de l'innovation, comme moteur de développement, et sur l'intérêt des pôles de compétitivité comme « Processus collaboratif d'innovation »

Enfin, il souligne l'importance du facteur humain dans le processus en citant le rapport de la Commission Zenobe (Plan Marshall) : « *Un Pacte pour la Wallonie – Le redressement socioéconomique de la Wallonie : l'affaire des citoyens* ».

Pour aller plus loin : Jacques Pèlerin  
« *Wallonie, réindustrialisation et innovation – «Sortir par le haut?»* »  
(collection Académie de poche)



## Le point de vue des syndicalistes

Les militants et permanents présents à cette journée d'étude ont interpellé le panel d'experts à l'issue de leurs interventions. Voici quelques points forts de ce débat.

### Les marchés publics

**Les PME, nombreuses dans le tissu industriel wallon, n'ont guère accès aux marchés publics.**

Pour *Maître Jaminet*, il y a en Europe des textes pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics. Il s'agit d'un système d'allotissement des offres à plusieurs PME plutôt qu'à un gros acteur. Certains pays, comme l'Allemagne, vont plus loin et imposent l'allotissement aux marchés publics. Mais, dans la pratique, il y a de nombreuses dérogations demandées. En outre, cela peut créer des problèmes. Par exemple, si quelque chose se passe mal, tout le monde se renvoie la balle. C'est la raison pour laquelle RENOWATT a choisi de travailler plutôt sur la sous-traitance de l'entreprise qui remporte le marché.

Pour *Jacques Pélerin*, il faut agir sur le tissu local pour permettre aux PME de faire des consortium, pour qu'elles puissent agir sur des gros marchés. Certes, les pouvoirs publics doivent imposer le cadre mais il faut aussi convaincre les PME de collaborer entre elles pour répondre aux marchés publics.

**Les communes ont beaucoup de difficultés pour inclure des clauses sociales ou environnementales dans leurs marchés publics.** Elles ont également des difficultés sur la transparence de la sous-traitance.

*Maître Jaminet* précise que Renowatt est une centrale de marchés qui peut passer des offres publiques à la place des pouvoirs adjudicateurs locaux. C'est une mutualisation des coûts et des compétences au bénéfice des communes.

### Comment rester compétitif ?

**La Wallonie n'est pas seule à chercher à se réindustrialiser, à créer des pôles d'excellence. Comment rester compétitif face à cette concurrence ?**

Pour *Jacques Pélerin*, regarder ce que font les autres, c'est la meilleure façon de ne pas agir. La Wallonie fait des bons choix technologiques. Nous sommes à la pointe de la recherche dans certains domaines (par exemple, la 'reverse metallurgy'). Notre pragmatisme est une force. Il n'y a pas de complexe à avoir par rapport aux économies émergentes. L'innovation n'est pas liée à la grandeur des centres de formation. L'accès à la connaissance est primordial, et il faut savoir la partager. Pour cela, on a l'accès aux réseaux sociaux. Il faut éduquer les gens à ces nouvelles façons d'inventer (cela implique le crowdfunding, l'open source, la réforme du droit de propriété intellectuelle, etc). C'est dans l'action qu'on fera la différence.

### L'accompagnement social de la transition

**On a beaucoup parlé d'emplois pour des travailleurs qualifiés ou très qualifiés. Mais que va-t-on faire des gens non qualifiés, sans compétences, ceux qu'on appelle les NEETs (NEET, Not in Education, Employment or Training (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire) ?**

**Il faut un plan d'accompagnement social vers cette transition. Quel rôle pour les syndicats dans cet accompagnement ?**

*Christine Mertens* rappelle que les formations pour demandeurs d'emplois à Technifutur sont destinées à un public non qualifié (y compris les formations dans l'éolien et le photovoltaïque). Environ 90% des demandeurs d'emploi formés trouvent du travail suite à leur formation. En outre, il y a un accompagnement social pour faire en sorte que les gens restent jusqu'au bout de la formation.

Pour *Cédric Brull*, dans l'éolien, il y a évidemment des profils hautement qualifiés, mais la majorité des emplois créés sont des ouvriers qui sont facilement formés sans qualification de départ.

Pour *Jacques Pélerin* les chiffres sont effectivement interpellants : 64.000 jeunes en Wallonie qui sont hors du circuit du travail et de la formation. L'équation est donc également de nature sociale et a pour objectif de mieux répartir les richesses créées. Les emplois créés dans l'économie circulaire, par exemple, dans la « reverse metallurgy », sont rarement très qualifiés. Mais il faut finalement sortir des métaux recyclés à un prix raisonnable, compétitif, sinon ça ne sert à rien. Il faut dès lors que les pouvoirs publics subsidient ces modèles d'économie circulaire. Sinon, le modèle économique ne tient pas. Il faut créer plus de projets basés sur l'économie sociale, qui développeront l'emploi peu qualifié. Autre exemple, le numérique n'est pas uniquement destiné aux universitaires, beaucoup de jeunes y ont accès.

*Maitre Jaminet* souligne qu'il y a des projets d'économie sociale très innovants (Ateliers de l'Avenir, Ateliers Du Monceau). Il existe des marchés où l'on pourrait aisément ajouter des clauses sociales pour favoriser le développement d'emplois plus basiques. Les syndicats pourraient mettre la pression sur les pouvoirs adjudicateurs pour intégrer ce type de clause.

### Le rôle des Bassins « Enseignement-formation-emploi »

*Jacques Pélerin* : il n'y a pas de déploiement économique sans déploiement des connaissances. Avoir des acteurs autour d'une table est important. Puis il faut passer de la discussion à l'action et à du concret. Il faut oser faire des projets.

Par ailleurs, c'est souvent plus simple de faire bouger au niveau local, d'où l'intérêt des 'Bassins'. Les projets locaux passent plus facilement (même si on s'inscrit dans une logique wallonne). Au niveau du GRE, on était d'abord dans une vision économique puis, de plus en plus, on a créé des projets comme la Cité des Métiers. On doit aller s'appuyer sur des organes comme celui-là.

Les syndicats ont un rôle clé. Ils doivent être présents et actifs dans les organes exécutifs et dans le fonctionnement des entreprises.

### Les investissements

Les entreprises n'investissent que sur les projets dont le temps de retour sur investissement est court. Or, tous les projets 'durables' ont des temps de retour sur investissement très longs (par exemple, les investissements pour la production d'énergie renouvelable).

*Jacques Pélerin* : On trouve effectivement peu de banquiers qui veulent suivre ce genre de projet à long terme. Il faut donc trouver un mode de financement alternatif et cohérent. Par exemple, si une entreprise veut diminuer sa facture énergétique, n'aurait-elle pas plus facile de le faire avec une entreprise locale ? Elle favoriserait sa compétitivité et on aiderait des PME locales à grandir (c'est la difficulté des PME). Le problème c'est bien le financement. La banque ne rentrera pas dans cette logique. Il faut chercher du côté d'un financement public, ou en Partenariat Public-Privé, qui soutiendra l'activité économique et la compétitivité de la région. Il faut innover pour trouver des solutions de financement.

#### Yannick Georgin, délégué chez NMS sa

« Chez NMC sa, l'entreprise qui m'emploie, j'ai personnellement vécu ce cas de figure lors d'une proposition d'investissement en vue d'économiser de l'énergie. En effet, la proposition d'investir dans une éolienne ou une installation photovoltaïque avait été rejetée simplement parce que cet investissement ne serait pas amorti dans l'année. Un tel projet pourtant intéressant aurait nécessité un plan d'investissement de 4 ou 5 ans. La direction de l'entreprise a répondu que c'était trop long, un investissement doit être amorti dans l'année. J'avais, à l'époque, rétorqué que pour un ménage un investissement amorti en 4 ou 5 ans était un bon investissement. La direction était d'accord que pour un ménage, cela représentait une opportunité intéressante mais pas pour une entreprise telle que la nôtre. Cela me fait dire que les multinationales sont gérées par des financiers qui regardent les résultats trimestriels, annuels et malheureusement ces financiers se projettent rarement à des échéances à 5 ou 10 ans. »

## Conclusion

Nous avons vu, au fil des pages qui précèdent, que la transition vers une économie sobre en carbone peut être source de création d'emplois décents et locaux. Ces emplois impliqueront pour les travailleurs et les travailleuses la maîtrise de nouvelles compétences.

Dans cette évolution de l'économie, il est important pour nous, en tant qu'organisation syndicale, de sauvegarder une cohésion sociale forte, « de ne laisser personne au bord du chemin ».

C'est pourquoi, depuis longtemps, nous parlons de **transition juste**, qui, selon la définition donnée par la Confédération Syndicale Internationale, est « *un outil pour un cheminement rapide et équitable vers une société faiblement émettrice en carbone et résiliente au changement climatique* »<sup>(1)</sup>

La Wallonie dispose d'une série d'atouts intéressants pour mettre en œuvre cette transition nécessaire et souhaitable de l'économie : une tradition industrielle forte, une situation au cœur de l'Europe, des espaces disponibles encore nombreux, une main d'œuvre et un enseignement de qualité, etc... Cette transition juste peut avancer concrètement par des actions à différents niveaux :

- > **Développer une politique de formation professionnelle intra et intersectorielle.** Afin de garantir une juste redistribution de l'emploi créé, il est nécessaire de mettre en place une politique de formation ambitieuse, y compris pour les travailleurs actifs aujourd'hui, avec des possibilités étendues de validation des compétences en vue de faciliter les passerelles entre emplois et entre secteurs. Par ailleurs, pour préserver la qualité des emplois, il sera nécessaire de garantir l'encadrement syndical dans ces nouveaux secteurs d'activité.
- > **Sécuriser les parcours professionnels** est un aspect essentiel pour obtenir l'adhésion des travailleurs et travailleuses aux changements. Comme syndicat, la concertation, à tous les niveaux, en sera la meilleure garantie.
- > **Poursuivre le développement d'une politique industrielle** régionale avec la poursuite et le développement des initiatives publiques de soutien à l'innovation, à l'exportation, à la formation, la politique des pôles de compétitivité, la mise en place de clusters, le soutien à l'investissement, etc... notamment à travers le Plan Marshall. Ce soutien au redéploiement industriel comprend également une dimension 'durable' avec le pôle de compétitivité « Greenwin », ou le déploiement de nouveaux axes d'action en matière d'écologie industrielle ou d'économie circulaire.

A cet égard, les contraintes budgétaires ne doivent pas être les seuls critères de choix publics. La transition ne peut dépendre d'une reprise de la conjoncture. Certes, l'Europe empêche les Etats de s'endetter davantage. Mais les responsables politiques peuvent argumenter auprès de la Commission Européenne qu'une politique de **lutte contre la précarité énergétique ou une politique industrielle bas carbone**, ne constitue pas des dépenses mais des investissements rentables, qui créent de l'emploi et à terme rendent la Wallonie moins dépendante des importations d'énergie.

Un pilotage volontariste en vue de l'intérêt général n'est pas qu'une question de soutien financier aux secteurs privé et public. C'est aussi une **régulation forte**, avec des normes et des balises pour lutter contre les différentes formes de dumping social qui minent l'emploi et les finances publiques (Uber, etc).

L'environnement, et en particulier la gestion de la question climatique, peut être davantage qu'aujourd'hui un projet fédérateur, dynamique, positif sur le plan social et économique, comme l'était celui de la reconstruction après la guerre. Si les contraintes sont justes, partagées par l'ensemble des acteurs, si les épaules les plus larges portent le plus, et si les solutions proposées sont accessibles à chacun, alors les organisations syndicales sont prêtes à être des facilitateurs, à négocier ces évolutions dans l'intérêt bien compris des travailleurs et des travailleuses.

<sup>(1)</sup> <http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/01-TransitionFR.pdf>



Cette brochure a été réalisée par la Cellule RISE  
(Réseau Intersyndical de Sensibilisation à l'Environnement)  
avec le soutien de la Région wallonne, en prolongement de la journée d'étude  
du 13 novembre 2015 sur le thème  
« *Quelle gestion prévisionnelle des emplois et  
des compétences dans le contexte d'une économie en transition ?* »  
(décembre 2015).

Nous tenons à remercier toutes les personnes,  
militants et intervenants, qui ont permis sa réalisation.

Coordination du dossier : Dominique Linotte  
Mise en page : CENECO Belgium

Editeur responsable : Thierry Demuyser,  
Asbl FEC 579 Chaussée de Haecht, 1031 Bruxelles



## Les cahiers emploi-environnement de la FEC

N° 1

### Un baromètre syndical de l'environnement | juin 2010 |

La gestion de l'environnement progresse-t-elle dans les entreprises ? Qu'en pensent les délégués ? Le baromètre analyse la question sous différents angles et propose en particulier un zoom sur le lien emploi-environnement.

N° 2

### Energie-climat et emploi : ouvrons le débat ! | juin 2010 |

Les politiques liées aux enjeux climatiques et énergétiques sont censées avoir un impact significatif sur la répartition des activités économiques et des emplois dans les prochaines années. Le cahier rassemble les points de vue d'acteurs de divers horizons aux premières loges des évolutions sectorielles.

N° 3

### Reflexions pour une construction plus durable | juin 2010 |

Comment concrétiser une alliance emploi-environnement dans le secteur de la construction en Wallonie ? Réflexions d'un groupe de travail prospectif.

N° 4

### Perspectives pour la sensibilisation syndicale | juin 2010 |

De quelle manière faire évoluer la question emploi-environnement en milieu syndical au regard du chemin parcouru entre 1990 à 2010 ?

N° 5

### Orientations pour une juste transition | octobre 2010 |

Pour une réorientation des modes de production et de consommation qui combine équité et efficacité.

Abonnez-vous à la newsletter rise en envoyant un courriel à [fec@rise.be](mailto:fec@rise.be)